



## **APPEL A CANDIDATURE POUR LA LOCATION-GERANCE SAISONNIERE DU BAR RESTAURANT « LE BELLEVUE »**

**RECHERCHE IMMÉDIATE, GÉRANT(E) OU COUPLE DE PRÉFÉRENCE, PROFESSIONNEL ET DYNAMIQUE POUR L'EXPLOITATION DU BAR-RESTAURANT (LICENCE IV).**

**SALLE DE 24 COUVERTS  
ET TERRASSES COUVERTES ET OMBRAGÉES  
CUISINE ÉQUIPÉE  
LOGEMENT DE FONCTION**

Expérience professionnelle souhaitée. La candidature sera accompagnée d'un CV, d'une lettre de motivation, de propositions de la prestation prévue et de cartes avec tarifs.

Potentiel de développement important. Site touristique prisé aux portes des Gorges du Verdon.

La commune s'engage sur un contrat saisonnier. Dans la mesure où le locataire gérant aura respecté toutes les conditions du contrat et satisfait la clientèle locale, le bail pourra être renouvelé ou modifié. Des travaux de réhabilitation sont prévus en période hivernale.

Loyers mensuels de l'établissement :

- Mois d'Avril, Mai et Octobre : 600 €
- Mois de Juin, Juillet, Août et Septembre : 1 000 €

Loyers mensuels du logement de fonction : 660 €

Respect de la réglementation en vigueur sur la vente de boissons : l'exploitant devra être obligatoirement titulaire du permis d'exploitation ou s'engager à suivre la formation spécifique (loi du 31 mars 2006).

**Renseignements et cahier des charges disponibles sur entretien**

**Les demandes de rendez-vous sont à déposer par mail  
pour le 3 mai 2021 à midi dernier délai.**

En raison des mesures sanitaires et de la période de confinement,  
la reprise d'activité sera bien évidemment subordonnée à la réglementation en vigueur.